

L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



RUP - RÉPONSE À LA CONSULTATION SUR L'ACTUALISATION DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LA COMMISSION

Les organisations agricoles des RUP françaises, espagnole et portugaises, ont répondu collectivement jeudi dernier à la consultation de la Commission européenne sur la future « *Communication 2022 sur les Régions ultrapériphériques comme partenaires clé d'une relance verte, numérique et équitable* ».

L'actualisation du partenariat s'inscrit notamment dans la continuité du [rapport de la Commission européenne de mars 2020 sur la mise en œuvre de sa communication de 2017](#) relative aux RUP, et de la Résolution du Parlement européen « [Vers un renforcement du partenariat avec les régions ultrapériphériques de l'Union](#) » du 14 septembre 2021.

La demande principale des organisations agricoles des RUP demeure l'application systématique des principes inscrits à l'article 349 TFUE, qui permet de prendre des mesures spécifiques visant à fixer les conditions de l'application des traités aux régions ultrapériphériques, pour adapter les politiques européennes, internes ou commerciales, aux réalités de ces territoires.

En outre, les autres demandes ont été articulées autour de six axes en faveur des régions ultrapériphériques :

- Prise en compte des spécificités des Régions ultrapériphériques (RUP) pour les secteurs agricoles de ces territoires ;
- Prise en compte de l'iniquité normative en matière de produits phytosanitaires et des besoins en matière de nouvelles techniques génomiques ;
- Prise en compte des productions des régions ultrapériphériques lors de la négociation des accords commerciaux ;
- Renforcement de l'autonomie alimentaire des RUP grâce aux contributions des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- Prise en compte des contraintes géographiques des régions ultrapériphériques dans la politique européenne de transport ;
- Renforcement du dialogue institutionnel entre les régions ultrapériphériques et les institutions européennes.

Cette réponse vient étoffer la première contribution écrite envoyée par les mêmes signataires le 9 juin 2021. Désormais la prochaine étape est l'adoption de la communication de la Commission européenne, prévue pour le deuxième trimestre 2022.

PLF 2022 - AUDITION DE M. SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES OUTRE-MER, PAR LA COMMISSION DES LOIS (AN)

Le mardi 2 novembre, la commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné M. Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer, sur les crédits de la mission « Outre-mer » dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022 (PLF 2022). Suivant la

8 au 12 novembre 2021

- RUP - RÉPONSE À LA CONSULTATION SUR L'ACTUALISATION DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE AVEC LA COMMISSION
- PLF 2022 - AUDITION DE M. SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES OUTRE-MER, PAR LA COMMISSION DES LOIS (AN)
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 8 au 12 novembre 2021



préconisation du rapporteur pour avis, le député Philippe Nailet, la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Outre-mer » non modifiés, aucun amendement n'ayant été adopté.

La mission « Outre-mer » se compose de deux programmes, consacrés respectivement à l'emploi et aux conditions de vie outre-mer. Pour ce second programme, la question de l'accès au logement a été identifiée comme étant la priorité.

Deux avancées, qualifiées de « majeures » par plusieurs députés de la commission des lois, figurent dans cette mission. La première concerne les collectivités locales avec la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 2,5 millions d'euros destinés à l'accompagnement des opérations de ramassage des algues sargasses. La seconde concerne l'augmentation des aides aux propriétaires, ciblée sur les ménages modestes et destinée à la rénovation du parc privé, qui vise à répondre à la priorité de la problématique liée au logement.

À savoir que la mission présente une légère baisse des autorisations d'engagement, de 2,65 à 2,57 milliards d'euros, et une hausse des crédits de paiement de 2,43 à 2,47 milliards d'euros.

En outre, le Ministre a rappelé que l'investissement de l'État pour les Outre-mer, dont font partie les crédits de la mission « Outre-mer », se manifeste à travers trente-deux missions budgétaires et s'élève à 19,5 milliards d'euros au total, auxquels s'ajoutent 6,4 milliards d'euros de mesures fiscales. Dans le Plan de relance, 1,5 milliard d'euros sont destinés aux Outre-mer : 669 millions sont prévus pour la transition écologique, 316 millions pour la compétitivité des entreprises et 566 millions pour la cohésion sociale et territoriale. Finalement, dans le contexte sanitaire dû au Covid-19, 6 milliards d'euros ont été consacrés aux mesures d'urgence dans les Outre-mer.

Le ministre a également évoqué la question de l'octroi de mer, rappelant qu'il n'était pas favorable à sa suppression. Il a, en outre, annoncé l'ouverture d'un débat sur ce sujet au début du prochain quinquennat axé sur trois thèmes : les recettes des collectivités locales, les mesures de protection douanière, et leur impact sur le coût de la vie.

Vous trouverez [au lien suivant](#) le compte-rendu complet de l'audition du ministre Sébastien Lecornu par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 8 au 12 novembre 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN
Lundi 08/11			
Mardi 09/11	Intervention du commissaire Sinkevicius pour la troisième édition de la Journée européenne de l'océan (événement parallèle à la COP26 - en ligne)	Commission Agriculture	
Mercredi 10/11	Discours du commissaire Sinkevicius au Sommet mondial de la biodiversité : La vie sous l'eau - "Exploiter	Séance plénière	

	<i>l'économie bleue par l'investissement et l'innovation" (événement parallèle à la COP26 - en ligne)</i>		
<i>Jeudi 11/11</i>		<i>Séance plénière Commission pêche</i>	<i>Conseil des affaires étrangères (commerce)</i>
<i>Vendredi 12/11</i>			

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

contact@eurodom.org | www.eurodom.org/

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

Modifiez votre profil - Pour vous désabonner cliquez ici

Flexmail